

**INAMA
NKENGUZAMATEKA**

Adresse : Avenue du Peuple Morundi
B.P. : 114 Gitega
Tel : (+257) 22 40 80 88
 (+257) 22 40 80 23
Site Web : www.senat.bi
E-mail : info@senat.bi
 senat@senat.bi



SEMA

LEG. VII / NOTE

**SUR PTBA 2^e Semestre
2025/2026**

Le 07 septembre 2026

N. Ref: SNB/ III/ /2026

*Commission permanente chargée des
questions économiques, des finances,
du budget, de l'environnement, des
questions sociales, de la jeunesse, des
sports et de la culture*

**NOTE ANALYTIQUE DE LA COMMISSION PERMANENTE CHARGÉE DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENVIRONNEMENT, DES QUESTIONS
SOCIALES, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE SUR LE RAPPORT D'EXECUTION
DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) DU GOUVERNEMENT POUR LE SECOND
SEMESTRE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 – 2026**

I. INTRODUCTION

Par la transmission de ce rapport d'exécution du plan de travail et budget annuel du Gouvernement pour le second semestre 2025/2026 (PTBA, S2, 2025/2026), la Primature répond à l'exigence constitutionnelle qui donne au Parlement la prérogative de procéder à l'évaluation du programme du Gouvernement tous les six mois (article 168, Cons).

En effet, il s'agit d'une continuité car sa présentation vient succéder à celle du PTBA du premier semestre 2025/2026 et s'inscrit dans la droite ligne de réalisation des piliers de la vision « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » et des axes du plan nationale de développement 2018-2027 révisé (PND 2018-2027 révisé).

Le rapport d'exécution du PTBA du Gouvernement pour le second semestre, exercice 2025/2026 présente les prévisions et les réalisations du second semestre cumulées avec celles du premier semestre; ce qui permet au Parlement d'avoir une idée globale sur la mise en œuvre des programmes publics tels que tracés dans les PTBA de l'administration centrale, des Communes, des Sociétés publiques et à participation publique (SPP), les Hôpitaux et les projets financés par les partenaires au développement.

La présente note dresse une liste des constats faits par la Commission et les recommandations formulées en faisant référence aux trois principales parties du rapport qui suivent: le niveau de mobilisation et des réalisations des recettes de l'Etat, le niveau des réalisations des activités et de l'exécution des dépenses de l'Etat présentée par entité, par programme/action et l'évolution des indicateurs du projet annuel de performance (PAP).

✓

I. CONSTATS FAITS PAR LA COMMISSION ET LES RECOMMANDATIONS

cette note, la Commission présente un certain nombre de faits et/ou situation qui devraient retenir l'attention des Parlementaires en tant que représentants du peuple et dépositaires du pouvoir législatif de l'État de l'action gouvernementale.

CONSTATS CONCERNANT LA REALISATION DES RECETTES DE L'ETAT

STAT N°1

En analysant les données présentées dans le tableau 1 intitulé « Recettes fiscales collectées au second semestre 2025/2026 », page 6, la Commission constate une performance globalement satisfaisante dans la mobilisation des recettes intérieures comme le montre les données extraites du tableau ci-dessous.

Catégorie	Prévisions annuelles	Réalisations au S1	Niveau de réalisations au S2		Taux de réalisation au S2	Réalisations cumulées /annuelles (S1+S2)	Taux de réalisation Annuel
			Prévisions des recettes au S2	Réalisations des recettes au S2			
Recettes fiscales	2 402,4 milliards BIF	1 238,4 milliards BIF	1 168,0 milliards BIF	1 410,5 milliards BIF	120,8 %	2 650,7 milliards BIF	110,3%

En outre, en faisant référence au tableau 1, la Commission a constaté que ce tableau ne montre pas la différence des réalisations des recettes au premier semestre (S1) alors qu'elles devraient servir de référence pour pouvoir calibrer les prévisions des recettes au S2. La conséquence est que les montants des réalisations au S1 utilisés dans le calcul des réalisations cumulées, c'est-à-dire (S1+S2), sont parachutés. En calculant la différence entre les réalisations cumulées et les réalisations au S2, on trouve les montants réalisés au S1 différents de ceux qui sont renseignés dans le rapport d'exécution du PTBA au premier semestre.

Par exemple, illustratif pour les produits fiscaux, si on calcule le montant des réalisations au S1 = (S1+S2)-S2, on trouve : 2 650 721 598 738 BIF - 1 410 540 156 812 BIF, on trouve 1 240 181 441 926 BIF. Ce montant est très différent du montant de 1 238 436 948 124 BIF qui est renseigné dans le rapport d'exécution du PTBA au premier semestre 2025/2026. Cette situation rend fausses les réalisations cumulées et remet en cause le réalisme du résultat de l'exercice pour ce qui est des recettes de l'Etat.

RECOMMANDATION N°1 :

Commission recommande au Gouvernement de :

- refaire les tableaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6 en intégrant les montants de réalisations tel que renseignés dans le rapport d'exécution du PTBA au premier semestre (S1) ;
- maintenir et renforcer les performances de l'administration fiscale par la digitalisation, le contrôle et l'élargissement de l'assiette fiscale.

CONSTAT N°2 :

En analysant le niveau du tableau 2 intitulé « Recettes non-fiscales collectées au second semestre 2025-2026 » (page 8), la Commission constate une contreperformance persistante dans la collecte des recettes non fiscales.

effet, au second semestre, le montant des réalisations est de 392 399 289 478 sur des prévisions qui devaient à 692 942 141 525, soit un taux de réalisation de 56,6%.
Ensemble de l'exercice, les recettes non fiscales cumulées s'élèvent à 640 172 158 175 BIF, soit 68 % rapport aux prévisions annuelles de 941 888 180 957 BIF.

La Commission constate que cette situation mérite une attention particulière dans la mesure où elle montre que l'Etat reste confronté à des difficultés dans la valorisation de certaines sources de recettes autres que les impôts. Bien plus, la commission aimerait faire remarquer que le résultat global des produits non fiscaux reste particulièrement affaibli par les résultats issus de :

- recettes minières (21,1 % des prévisions semestrielles et 27,2 % des prévisions annuelles ;
- ventes de biens et services (8 % de réalisation au deuxième semestre et 22,2 % sur l'année) ;
- loyers (37,3% de réalisation au deuxième semestre et 45,9% sur l'année).

COMMANDATION N°2 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- renforcer le suivi et accélérer la collecte des recettes non fiscales, particulièrement celles provenant du secteur minier, de la vente de biens et de services publics, des domaines et patrimoines de l'Etat,
- améliorer la coordination interinstitutionnelle dans la mise en œuvre des mesures budgétaires génératrices de recettes (collecte des loyers et paiement des dividendes et la vente des biens services de l'Etat).

STAT N°3 :

À l'analyse du tableau 3 intitulé « Recettes intérieures collectées au second semestre 2025-2026 », (page 9) qui combine les recettes fiscales et non fiscales, la Commission constate une situation globalement satisfaisante pour ce qui est du niveau des recettes intérieures. En effet, les recettes intérieures prévues pour l'année s'élevaient à 3 344 298 466 344 BIF. Les réalisations cumulées ont atteint 0 893 756 913 BIF, soit un taux de réalisation annuel de 98,4 %.

Cette situation montre que la très bonne performance des recettes fiscales a permis de compenser dans une large mesure les insuffisances enregistrées au niveau des recettes non fiscales.

Cependant, cette compensation ne doit pas conduire à négliger les recettes non fiscales qui devraient constituer une partie de financement des activités de l'Etat.

COMMANDATION N°3 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- diversifier et valoriser certaines ressources intérieures autres que les impôts et taxes pour renforcer l'autonomie financière de l'Etat (collecte des loyers et paiement des dividendes et la vente des biens services de l'Etat) ;
- identifier tous les patrimoines et domaines de l'Etat.

STAT N°4 :

En analysant les données du tableau 4 intitulé « Niveau de réalisation des recettes en provenance des projets et des emprunts, second semestre 2025-2026 » (page 10), la Commission relève un déséquilibre entre les financements extérieurs insuffisamment mobilisés et le recours très élevé aux emprunts intérieurs. Cette situation mérite une attention particulière du Parlement, car elle peut accroître

charges financières de l'État et réduire ses marges de manœuvres pour financer les investissements publics.

En effet, au moment où les recettes provenant des dons-projets et des emprunts devraient constituer une source importante de financement des projets d'investissement de l'État, la Commission constate que :

- les tirages sur les dons n'ont atteint que 63,6 % des prévisions annuelles, traduisant une mobilisation encore insuffisante des financements extérieurs sous forme de dons ;
- les emprunts extérieurs n'ont été réalisés qu'à 25,3 %, suite au gel de décaissements et au retard de mise en œuvre pour certains projets ;
- à l'inverse, les emprunts intérieurs ont atteint 170 % des prévisions annuelles, principalement pour financer le déficit budgétaire à travers l'émission de titres du Trésor, avec un risque de charges financières importantes.

COMMANDATION N°4 :

Commission recommande au Gouvernement de :

- accélérer le règlement des arriérés de la dette extérieure afin de permettre la reprise des décaissements suspendus par les créanciers ;
- améliorer la préparation et le démarrage des projets financés par les partenaires, afin que les ressources extérieures puissent être mobilisées dans les délais prévus ;
- renforcer la coordination entre le gouvernement, les partenaires au développement et les unités de gestion des projets pour anticiper les risques de non décaissement et éviter les retards ;
- réduire progressivement le recours aux emprunts intérieurs, particulièrement aux bons du trésor à court terme, afin de limiter les charges financières ;
- renforcer la mobilisation des recettes intérieures, notamment les recettes non fiscales, afin de réduire le besoin de financement du déficit par l'endettement : ici, le rapport souligne lui-même que les ressources intérieures constituent une part importante du financement de l'état ;
- mettre en place un mécanisme de suivi trimestriel des dons et emprunts, pour identifier les financements non décaissés, déceler les causes de blocage et prendre les mesures correctives.

NSTAT N°5 :

À l'occasion du niveau du tableau 6 intitulé : « Niveau de réalisation des recettes des Sociétés publiques et à participation publique (SPP), au second semestre 2025-2026 » (page 13), la Commission constate des performances contrastées et des résultats très différenciés comme le montre les tableaux suivants :

Niveau de performance réalisé	Classement d'entreprises
100 % des recettes prévues	L'INSS, l'ONPR, l'AACB et la LONA.
100% et > 50 des recettes prévues	la FAPS, la MFP, la REGIDESO et Burundi Airlines, ONATEL, RNP, OTB, FMCP et Hôtel Source du Nil.
100 % des recettes prévues	la CAMEBU (46 %), le RPP (45 %), l'OTRACO (39 %), la SOSUMO (37 %), l'ODECA (30 %), la SRDI (45 %), la COGERCO (42 %) et l'ONATOUR (20 %).

Sur base des prévisions annuelles révisées, les écarts demeurent importants. Ainsi, le tableau suivant présente la situation des entreprises qui ont retenu l'attention des membres de la Commission :

nom d'entreprises	Niveau de performance réalisé par rapport aux prévisions annuelles
ISS	126 %
VPR	129 %
ACB	129 %
ONA	115 %
NGERCO	32 %
TRACO	40 %
VATOUR	17 %

RECOMMANDATION N°5 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- accélérer la réforme de gouvernance des sociétés publiques et à participation publique (SPP), en visant essentiellement l'amélioration du cadre légal, la clarification des missions et des responsabilités de leurs dirigeants, la réduction des charges d'exploitation et l'augmentation des investissements stratégiques ;
- renforcer les mécanismes de suivi des sociétés publiques et à participation publiques ;
- établir des plans de redressement pour les entreprises publiques en état de difficultés visible (taux cumulés de réalisations des recettes inférieur à 50%).

INSTAT N°6:

Le rapport présente, au niveau du tableau 7 (page 15), les réalisations des communes en termes de recettes au second semestre 2025-2026. A sa lecture, la Commission constate une mobilisation activement satisfaisante des recettes communales, mais avec des disparités importantes.

En effet, au cours de ce second semestre, les communes ont globalement enregistré de bonnes performances et ont atteint 57 821 986 427 BIF sur des prévisions de 54 520 091 727 BIF, soit un taux de mobilisation de 106,1 %. Annuellement, elles ont pu atteindre un montant total de 93 233 483 478, soit 85,5 % des prévisions annuelles.

Ainsi, dans leur ensemble, le tableau ci-dessous vous donne le résumé des résultats des communes:

Niveau de performance réalisé	Effectif des communes
≥ 100 % des recettes prévues	11
< 100 % et > 50 %	30
≤ 50 % des recettes prévues (Commune Mugina)	1

RECOMMANDATION N°6 :

La Commission recommande au Gouvernement de:

- renforcer les capacités des communes en matières de mobilisation des recettes ;
- identifier et documenter les causes des contre-performances et prendre des mesures correctives.

ONSTAT N°7 :

« Niveau du tableau 8 intitulé : « Niveau de réalisation des recettes par les Hôpitaux, Second Semestre 2025-2026 » (page 18), l'analyse du rapport fait état d'une situation préoccupante mais également contrastée pour certains hôpitaux.

En effet, la Commission constate que certains hôpitaux ont atteint ou ont dépassé leurs prévisions, tandis que d'autres restent largement en dessous de leurs cibles. Ainsi, dans leur globalité, les réalisations des hôpitaux se résument dans le tableau ci-dessus :

Niveau de performance réalisé	Réalisations au 30/06/2026 / Effectif	Réalisations cumulées / Effectif
100 % des recettes prévues	40	38
100 % et > 50 % des recettes prévues	60	53
50 % des recettes prévues	40	49

Cette situation doit être examinée avec prudence, car la performance financière des hôpitaux dépend non seulement de leur capacité de recouvrement mais aussi de leur fréquentation, de leurs équipements, de la disponibilité des médicaments et de leur capacité à offrir des soins de qualité.

RECOMMANDATION N°7 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- identifier et documenter les causes des contre-performances des établissements hospitaliers, puis mettre en œuvre des mesures correctives adaptées ;
- renforcer la gestion financière des structures de santé, sans compromettre l'accessibilité des soins à la population ;
- organiser de temps en temps des contrôles inopinés de ces structures ; ce qui permettrait de déceler les dérapages dans les meilleurs délais et prendre des mesures de redressement.

CONSTAT N°8

Le tableau n°9 intitulé « Niveau d'exécution des projets financés par les partenaires au développement » montre les niveaux et les taux de décaissement des Projets et programmes financés par les partenaires au développement par rapport au temps déjà écoulé en pourcentage jusqu'au 30 juin 2026 (% de temps écoulé jusqu'au 30/06/2026 et leur durée d'exécution) (page 26).

Dans son analyse, la Commission constate que :

- certains projets financés par les partenaires au développement présentent des niveaux d'exécution satisfaisants, tandis que d'autres accusent des retards importants par rapport au temps déjà écoulé ;
- plusieurs projets enregistrent une exécution financière très inférieure au temps écoulé, notamment le PRU (2,49 % contre 34 %), le PDCH – Éducation (4,29 % contre 28,85 %) et le CHUK (0,3 % contre 30 %) ;
- les retards sont notamment liés à la longueur des procédures de passation des marchés, à la réalisation tardive des études de faisabilité et aux délais dans les évaluations des capacités institutionnelles ;
- certains projets nécessitent des réaménagements de leur calendrier initial, en raison notamment de leur complexité et des difficultés rencontrées dans leur préparation et leur exécution ;
- certains projets courent le risque de ne pas atteindre leurs résultats du moment que leur rythme des décaissements demeure inférieur au temps écoulé.

X

RECOMMANDATION N°8 :

a commission recommande au Gouvernement de :

- renforcer le pilotage des projets à faible performance, en identifiant pour chacun les causes précises des retards, les responsabilités et les mesures correctives à prendre ;
- accélérer les procédures de passation des marchés, tout en respectant les règles de transparence, de concurrence et de bonne gouvernance ;
- anticiper les études de faisabilité et autres préalables, afin que les projets soient suffisamment préparés avant leur entrée effective en phase d'exécution ;
- renforcer la coordination entre le gouvernement, les agences d'exécution et les partenaires au développement, notamment pour réduire les délais liés aux évaluations et aux avis de non-objection ;
- accroître le suivi rapproché des projets en difficulté, en s'appuyant sur les réunions d'évaluation et les tableaux de bord déjà mis en place à la primature ;
- rendre régulièrement compte des mesures prises et des progrès réalisés, afin de garantir que les financements mobilisés soient effectivement transformés en réalisations concrètes au bénéfice de la population.

II.2. CONSTATS SUR L'EXECUTION DES ACTIVITES ET DES DEPENSES DE L'ETAT**CONSTAT N°9 :**

Le tableau n°10 intitulé : « Niveau d'exécution des dépenses par programme et action, 2025-2026 au second semestre » (page 39 à 53), présente la ventilation du budget et son exécution par programme et par action au cours de l'année budgétaire 2025-2026. Il montre également la contribution de chaque Ministère, Commune, Société publique à participation publique, Hôpital et projet ainsi que les taux d'exécution budgétaire y relatifs.

La Commission constate l'existence de programmes dont les budgets ont été exécutés à des niveaux supérieurs à 80 % et d'autres n'ont pas atteint un niveau satisfaisant comme c'est présenté dans le tableau suivant :

Programmes	Ministère	Niveau d'exécution atteint
Décentralisation et développement local (cf. page 39)	Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique	111,9 %
Promotion de l'Image de Marque du Burundi (cf. page 53)	Ministère de la Communication et des Médias	118,7%
Protection sociale (cf. page 51)	Ministère du travail, de fonction publique et de la sécurité sociale	106,8%
Intégration sous régionale, régional et coopération internationale (cf. page 41)	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la coopération au développement	101,5%
Administration du territoire (cf. page 39)	Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique	49,5 %
Gouvernance et réforme administrative (cf. page 51)	Ministère du travail, de fonction publique et de la sécurité sociale	47,5 %
Culture (cf. page 52)	Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture	46,4 %
Recherche-innovation (cf. page 46)	Ministère de l'environnement, de	43,2 %

α

isme (cf. page 45)	l'agriculture et de l'élevage Ministère des ressources minières, énergétiques, de l'industrie, du commerce et du tourisme	42,5 %
sports (cf. page 47)	Ministère des infrastructures, des logements sociaux, des transports et de l'équipement	38,5 %
strie et Artisanat (cf. page 44)	Ministère des ressources minières, énergétiques, de l'industrie, du commerce et du tourisme	37,4 %
ronnement et gestion durable des s (cf. page 46)	Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage	36,5 %
pement et rationalisation du roi de l'État (cf. page 48)	Ministère des infrastructures, des logements sociaux, des transports et de l'équipement	14,5 %
tion budgétaire et comptable (cf. e 43)	Ministère des finances, du budget et de l'économie numérique	5,3 %

COMMANDATION N°9 :

Commission recommande au Gouvernement de :

- *contrôler systématiquement les modifications des prévisions, les réallocations des crédits ou d'autres mécanismes budgétaires, pour les programmes qui dépassent le taux de 100 %, afin de garantir la transparence et la conformité de l'exécution budgétaire ;*
- *faire un suivi direct de l'exécution des programmes, en ciblant les secteurs présentant les plus grands écarts entre les activités programmées et les activités effectivement réalisées.*

ONSTAT N°10 :

Le rapport présente un tableau qui synthétise des activités réalisées par les communes (cf. page 71 à 72). En effet, après analyse des données reprises dans le tableau, la Commission constate qu'il y a un nombre important d'activités ayant enregistré de bonnes performances. Ces résultats traduisent une gestion activement efficace et un respect global des échéances. Cependant, certaines activités demeurent sous-performantes. Les exemples fournis montrent des activités réalisées à 40 %, 36 %, 33 % ou même 0 %. Il s'agit notamment d'activités liées à l'exploitation des terres, à l'agriculture, à l'éducation et à certaines infrastructures.

RECOMMANDATION N°10 :

La Commission recommande au Gouvernement de renforcer les capacités des communes en matière de planification et de les accompagner techniquement dans le choix des priorités et l'orientation des fonds.

ONSTAT N°11 :

La commission constate que plusieurs activités relevant des ministères économiques présentent des niveaux de réalisation limités (cf. page 54).

Certaines activités liées à la construction, à l'acquisition d'équipements, à l'environnement, à l'agriculture et au secteur minier accusent des retards :

- la construction du bâtiment administratif devant abriter le BBN, l'ABREVPA et l'ABREMA n'a atteint que 33,3 % (page 60) ;

✓

- l'acquisition de 35 610 tonnes d'engrais NPK+S n'a atteint que 17 %, notamment en raison de l'insuffisance des devises (page 60) ;
- la construction du local destiné à l'unité de transformation de Gitega n'a atteint que 20 % (page 61).

En dehors de ceux-là, il y a bien d'autres activités, notamment la construction de hangars de stockage (page 61), l'électrification solaire de centres de santé et d'écoles, l'identification de sites miniers et le ménagement du centre de collecte des minerais à Buhumuza (page 60), n'ont pas encore enregistré de réalisation physique significative. Les causes mentionnées sont notamment les procédures tardives de passation des marchés, les délais de décaissement et la signature tardive des contrats.

COMMANDATIO N°11 :

Commission recommande au Gouvernement d'accélérer et/ou d'assouplir les procédures administratives, financières et de passation de marchés qui sont présentées dans ce rapport comme étant des facteurs importants de ralentissement de l'action publique.

INSTAT N°12 :

Dans le secteur hospitalier (page 118), la Commission constate des performances contrastées. En effet, certaines activités, notamment l'achat de médicaments, d'équipements et de consommables ainsi que l'entretien et la maintenance des équipements biomédicaux, ont atteint des taux de réalisation de 100 %.

En revanche, plusieurs activités de construction ont été réalisées partiellement ou n'ont pas été exécutées. Le rapport attribue cette situation à des contraintes structurelles et à l'insuffisance des ressources disponibles.

COMMANDATION N°12 :

Commission recommande au Gouvernement d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans les PTBA des hôpitaux mais également d'investir dans les infrastructures sanitaires, qui conditionne directement l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins.

INSTAT N°13 :

Sur les activités réalisées dans le cadre projets et programmes financés par les partenaires au développement (page 140), la Commission constate que certains projets présentent des performances encourageantes.

En effet, le projet Cash for Jobs – MERANKABANDI affiche un taux de décaissement de 65,73 % pour 79,12 % du temps écoulé. Le projet Soleil Nyakiriza atteint 69,83 % pour 79 % du temps écoulé. Le projet d'interconnexion électrique Burundi-Rwanda atteint 96,01 % pour 93 % du temps est écoulé. Le PRODECI atteint 83,2 % pour 89,47 % du temps écoulé et le PA-EANSI 91,5 % pour 93 % du temps écoulé.

Cependant, d'autres projets présentent des écarts très importants entre le temps écoulé et les décaissements. Le PACEJ n'a décaissé que 28,3 % alors que 95 % du temps est déjà écoulé. Le projet de routes transfrontalières Burundi-Rwanda n'a atteint que 8,3 % pour 72,1 % du temps écoulé. Le PRU affiche 2,49 % pour 34 %, tandis que le projet d'accélération de l'accès à l'énergie propre n'atteint que 26 % pour 35,76 % du temps écoulé.

Le rapport mentionne que les difficultés rencontrées sont notamment liées aux longs délais nécessaires pour satisfaire les préalables, aux procédures de passation des marchés, aux études de faisabilité, aux évaluations institutionnelles, à la modification des calendriers et à la complexité de certains projets.

RECOMMANDATION N°13 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- mettre en place des plans de redressement pour les projets présentant un retard important et dont le temps écoulé est nettement supérieur au niveau de décaissement;
- maintenir les tableaux de bord de suivi rapproché des projets ;
- renforcer la coordination entre les ministères, les unités de gestion des projets et les partenaires au développement.

2. CONSTATS FAITS PAR LA COMMISSION SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

Le Projet Annuel de Performance permet d'apprécier les résultats obtenus à travers les indicateurs liés aux programmes et aux actions. L'analyse de leur évolution est importante parce qu'elle permet de dépasser une simple appréciation de la consommation des crédits et de s'intéresser aux résultats effectivement obtenus.

CONSTAT N°14 :

En analysant l'état de mise en œuvre du projet annuel de performance (page 142 à 274), la Commission constate qu'il y a une évolution globalement satisfaisante des indicateurs car leurs valeurs sont globalement supérieures à 50%. Toutefois, certaines sous-performances subsistent, notamment lorsque les valeurs d'indicateurs sont faibles ou lorsqu'elles ne sont pas renseignées.

En effet, plusieurs indicateurs ont atteint des taux de réalisation de 100 % :

- au niveau du ministère chargé de l'Intérieur, le taux d'accès aux services de santé de qualité des patients de l'HPNB et le nombre d'acteurs locaux de la décentralisation formés à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- au niveau du ministère chargé de la Justice, le ratio des personnes vulnérables assistées par rapport aux personnes vulnérables identifiées, le nombre de détenus adultes formés aux métiers dans le cadre de la réinsertion sociale et le pourcentage de titres délivrés par rapport aux titres demandés ont également atteint 100 % ;
- dans les secteurs minier, énergétique, industriel et touristique, certains indicateurs ont également enregistré des performances de 100 %, notamment la contribution du tourisme à la valeur ajoutée, le taux d'accès à l'eau potable et la quantité d'or produit et tracé ;
- dans le secteur agricole et de l'élevage, certains indicateurs relatifs à l'accroissement du cheptel et à la production de semences ont également atteint 100 %.

La Commission constate qu'il y a des indicateurs non-renseignés en raison de l'absence de statistiques. En effet, un indicateur non renseigné empêche d'apprécier objectivement le niveau d'atteinte d'un objectif. Il limite également la capacité du Parlement, du Gouvernement et des autres acteurs à mesurer l'efficacité des politiques publiques.

RECOMMANDATION N°14 :

La Commission recommande au Gouvernement de :

- améliorer la qualité des indicateurs, en privilégiant des indicateurs précis, mesurables, réalistes et directement liés aux objectifs ;
- réduire des indicateurs non renseignés, par le renforcement du système statistique et la responsabilisation des structures chargées de produire les données ;
- renforcer la culture de gestion axée sur les résultats, en liant davantage les crédits budgétaires aux résultats attendus ;

- de suivre régulièrement les indicateurs faibles, notamment ceux dont le taux de réalisation est inférieur à 50 %.
- harmoniser les méthodes de calcul et des sources statistiques afin de rendre les comparaisons plus fiables d'une période à l'autre.

III. CONCLUSION

En procédant à l'examen du rapport de mise en œuvre du PTBA du Gouvernement au titre du deuxième semestre de l'exercice budgétaire 2025-2026, la Commission a eu l'occasion d'apprécier le niveau de réalisation des recettes, le niveau d'exécution des dépenses et des activités de l'Etat et l'état de mise en œuvre du projet annuel de performance, tout en mettant en évidence plusieurs écarts et/ou insuffisances qui nécessitent des mesures correctives.

En effet, pour entreprendre cette analyse, la Commission a procédé à une comparaison des prévisions et des réalisations des recettes de l'Etat (recettes fiscales et recettes non fiscales), des recettes en provenance des dons projets et des emprunts, des recettes intérieures et extérieures, des recettes des sociétés publiques et à participation publique, des recettes réalisées par les Communes et des hôpitaux ainsi que celles des décaissements des projets et programmes financés par les partenaires au développement.

Par la même occasion, la Commission a procédé à l'évaluation du niveau d'exécution des activités et des dépenses (par programme/action et par les ministères, les communes, les sociétés publiques et à participation publique (SPP), les hôpitaux et les projets et programmes financés par les partenaires au développement.

La Commission a également examiné l'état de mise en œuvre du projet annuel de performances (PAP) et sur la situation des valeurs des indicateurs attendus et réalisés à la suite de la mise en œuvre des activités inscrites dans le PTBA ainsi que le niveau du taux de contribution aux activités des ministères au niveau central, des sociétés publiques et à participation publique (SPP), des communes, des hôpitaux et des projets et programmes des partenaires au développement.

Dans la continuité de l'analyse, pour les écarts et/ou incohérences constatés, la Commission a formulé des recommandations orientées dans le sens de redresser la situation et a joint à cette note une série de questions indicatives afin que la Primature donne plus d'éclaircissements à certaines zones d'ombre du rapport.

**POUR LA COMMISSION PERMANENTE CHARGÉE DES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES, DES FINANCES, DU BUDGET, DE
L'ENVIRONNEMENT, DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE;**


Sénatrice Imelde SABUSHIMIKE, Présidente.

**INAMA
NKENGUZAMATEKA**

Adresse : Avenue du Peuple
Murundi
B.P. : 114 Gitega
Tél : (+257) 22 40 50 08
: (+257) 22 40 50 23
Site Web : www.senat.bi
E-mail : info@senat.bi
: senat@senat.bi



SENAT

**LEG. VII / QUESTIONS
SUR EXECUTION DU PTBA
2nd Semestre 2025/2026**

Le 07 septembre 2026

N. Réf: SNB/ III/.../2026

*Commission permanente chargée
des questions économiques, des
finances, du budget, de
l'environnement, des questions
sociales, de la jeunesse, des sports et
de la culture*

QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE CHARGEE DES QUESTIONS ECONOMIQUES, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENVIRONNEMENT, DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE SUR LE RAPPORT D'EXECUTION DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) DU GOUVERNEMENT POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 – 2026

QUESTION 1 :

L'année budgétaire 2025/2026 a coïncidé avec la mise application de la loi organique n°1/05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones, des collines et/ou quartiers qui avait comme objectif principale le renforcement de la décentralisation et le transfert des compétences aux communes.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

- après une année de mise en exécution de la loi susmentionnée, où en êtes-vous avec le processus de la décentralisation effective ?**
- pourriez-vous nous expliquer comment les départements communaux collaborent avec les services déconcentrés ?**
- à quand la finalisation de l'élaboration des textes de mise en application de la loi n°1/16 du 25 mai 2015 portant modalité de transfert des compétences de l'Etat aux communes ?**

✓

QUESTION 2 :

Dans le commentaire du tableau n° 2 intitulé « le niveau de réalisation des recettes non fiscales » page 9, il est mentionné que le taux de réalisations s'élève à 56,6%. Il poursuit en indiquant que cette contreperformance est consécutive à la mise application difficile de certaines dispositions budgétaires et dont la mise en œuvre était dans les mains des autres institutions autres que l'administration fiscale. Il s'agit de la vente des minerais, la valorisation des vieux boisements de l'Etat, la vente du maïs par l'ANAGESSA. De plus, le démarrage tardif du paiement des frais d'obtention des titres foncier électronique sécurisé ainsi que la vente des machines à facturation qui n'a pas atteint la cible de 13 000 machines prévues en 2025-2026 ont impacté le recouvrement des recettes pour la période.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, étant donné que les fonds qui devraient être collectés par ces institutions avaient été prévus pour financer des programmes et actions prévus dans la loi des finances 2025/2026 et que cette dernière est sensée s'imposer à tout le monde y compris ces institutions et administrations de l'Etat, quelles sont les mesures que vous envisagez pour décourager ces manquements ?

QUESTION 3 :

Au point II.6 de la page 12, il est mentionné que les sociétés publiques et à participation publique collectent des recettes pour financer leurs activités et l'économie nationale.

Le tableau montre que, par rapport aux prévisions des recettes annuelles révisées, les sociétés comme la MFP et la REGIDESO ont atteint un niveau de réalisation très satisfaisant avec des taux de réalisation respectif de 86% et 96 % et d'autres qui sont restées en dessous de la moyenne (50%), comme COGERCO (32%), OTRACO (40%) et ONATOUR (17%).

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

- a) Eu égard aux besoins de fourniture en eau, électricité et couverture de soins de santé de la population bénéficiaire des services de la MFP et de la REGIDESO ; pourriez-vous affirmer que les chiffres affichés des recettes collectées correspondent au niveau de satisfaction des besoins de la population en matière des services offerts par ces sociétés ?
- b) Ça fait plus d'une année que les entreprises COGERCO, OTRACO et ONATOUR affichent des contreperformances avec des résultats négatifs de telle manière qu'on se demande même si elles parviennent à couvrir leurs frais de fonctionnement.

Eu égard aux recommandations qui ont été déjà formulées par le Parlement et la persistance des sous-performances, peut-on comprendre que le Gouvernement ne peut plus rien pour redresser ses entreprises ?

QUESTION 4 :

Au niveau du tableau 8 montrant le niveau de réalisation des recettes par les hôpitaux, nous constatons que certains hôpitaux ont réalisé, au cours du deuxième semestre 2025/2026 (page 18), des recettes supérieures aux recettes qui avaient été prévues au cours de l'année. C'est le cas notamment de l'hôpital communal Gatara, hôpital communal de Ngozi, hôpital de district Gihofi, hôpital de district Rutovu, hôpital de Kayero, hôpital Ottorino Aldo Catina de Buyengero et l'hôpital de la Police nationale du Burundi.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, auriez-vous des rapports qui vous confirmeraient que le niveau de réalisation des recettes va de pair avec celui de la satisfaction des patients par rapport à la qualité des soins et des services de santé qu'ils reçoivent ?

QUESTION 5 :

Concernant les dépenses liées à l'exécution des programmes et actions, les budgets de certains programmes ont été exécutés à des niveaux très faibles alors que ces programmes/actions constituaient des sources de revenus considérables de l'Etat pour la mise en œuvre d'autres programmes (page 36). En effet, pour le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, il s'agit des actions de l'Extension de la digitalisation de la collecte des recettes dans les communes (réalisé à 0%), de l'achat des machines de production des laissez-passer (réalisé à 50%), achat les imprimés pour les permis de conduire provisoire (réalisé à 50%). Pour le Ministère de la justice, des droits de la personne humaine et du genre, il s'agit des actions de l'achat des équipements pour la délivrance des titres fonciers digitalisés (réalisé à 49,45%), paiement des frais de confection des titres fonciers et livres fonciers DTFCN (réalisé à 50,3%).

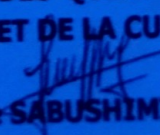
Excellence Monsieur le Premier Ministre, pourquoi n'accordez-vous pas une priorité à la mise en œuvre des programmes ci-haut évoqués qui revêtent un caractère stratégique pour la collecte des fonds pour financer certains programmes de l'Etat ?

QUESTION 6 :

Le tableau de synthèse des activités des sociétés publiques et à participation publique permet aussi de constater l'état d'un déséquilibre entre les niveaux de réalisation des activités et les niveaux d'exécution des budgets y relatifs. C'est notamment le cas de l'ODECA où le niveau de réalisation physique de l'action « sarclage des plantations existantes de l'Etat 0 %) et l'exécution budgétaire est à un niveau 86,9% (page 106).

Excellence Monsieur le Premier Ministre, ne trouvez-vous pas que ses sociétés nécessitent un accompagnement et un renforcement des capacités dans les techniques de planification ?

**POUR LA COMMISSION PERMANENTE CHARGÉE DES
QUESTIONS ECONOMIQUES, DES FINANCES, DU BUDGET,
DE L'ENVIRONNEMENT, DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE;**


Sénatrice Imelde SABUSHIMIKE, Présidente.